

ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT

N° 24-061

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Locales, et notamment les Articles L 2213-1 et suivants ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article L325-1 relatif à la mise en fourrière ;

Vu la demande d'arrêté par les ateliers municipaux de la ville de Delle.

CONSIDERANT

Qu'en raison de la nécessité et ce en fonction de la météo, de procéder un balayage mécanique sur la totalité du parking derrière les Services Techniques accès par la rue du Château, et rue de l'Eglise côté pair et impair, à DELLE 90100.

CONSIDERANT

Qu'il y a lieu de régler le stationnement ;

ARRETE

ARTICLE 1 : du Lundi 18 Mars 2024, au Mercredi 20 Mars 2024 de 07h30 à 17h00 (créneau journalier), le stationnement de tout véhicule sera interdit par alternat sur la totalité du parking derrière les Services Techniques accès par la rue du Château, et rue de l'Eglise côté pair et impair, à DELLE 90100.

ARTICLE 2 : des panneaux de stationnement interdit nécessaire aux dispositions du présent arrêté seront mis en place par les services de la ville de Delle.

ARTICLE 3 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Tout véhicule constaté en infraction aux dispositions du présent arrêté fera l'objet d'un enlèvement par une fourrière automobile agréée. Les frais qui en découleront seront à la charge du propriétaire du véhicule.

ARTICLE 4 : Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, le Garde-champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;

Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;

A Delle, le 05 Mars 2024.

Sandrine JANIAUD LARCHER

Maire de Delle



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 07/03/2024
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.